

PRESENTATION

DM Conseil est un cabinet d'étude spécialisé dans les interventions autour des Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.).

Afin de s'adapter aux besoins de ses clients, DM Conseil propose plusieurs types de prestations :

- **Le conseil**, qui recouvre les activités d'audit, de diagnostic technique ou organisationnel autour des métiers des TIC, et la préconisation de solutions adaptées,
- **L'assistance à maîtrise d'ouvrage**, pour accompagner les clients dans la conduite de leur projet, depuis les études préalables jusqu'aux recettes des équipements et des logiciels,
- **L'assistance technique** pour aider les clients à atteindre leurs objectifs, en renforçant des équipes opérationnelles,
- **La réalisation** au forfait ou en régie de projets où DM Conseil engage sa responsabilité, conformément au cahier des charges du projet, réalisé lors d'une prestation antérieure ou fourni pour l'occasion.

NOTRE FICHE D'IDENTITÉ

Entreprise individuelle
NAF : 741G

Adresse :

99 bis, Chemin des Lataniers
97419 LA POSSESSION
ÎLE DE LA REUNION

Tél.-Fax : +262 (0)262 30 12 04
GSM : +262 (0)692 77 39 41
Courriel : info@dmconseil.com
Site Web : <http://www.dmconseil.com>

NOTRE ENGAGEMENT

Aider nos partenaires à tirer le meilleur profit des nouvelles technologies de l'information et de la communication en prenant en compte leur environnement et leurs besoins.

NOS SECTEURS D'INTERVENTION

Collectivités locales
Banque - Assurance
Distribution - Industrie

NOS TECHNOLOGIES DE PRÉDILECTION

Internet, Intranet et Multimédia
Réseaux locaux et étendus, avec ou sans fils
Infrastructures de télécommunications
Téléphonie et Télématique fixe et mobile
Cartes de Vie Quotidienne

CARTE de VIE QUOTIDIENNE

Déjà un long parcours avec des réponses aux questions :

L'interopérabilité est-elle possible ?

Les usages ont-ils des limites ?

DM Conseil dispose dans ce domaine d'une longue expérience sur des projets d'envergure ayant permis de développer une méthodologie de déploiement de cartes ville multiservices et multiprestataires.

Il est possible de proposer une prise en charge de l'ensemble des tâches depuis l'étude préalable, ou dossier de choix, jusqu'au déploiement des équipements et la vérification de service régulier.

L'accompagnement des collectivités et de ses partenaires associatifs ou privés dans la mise en place de cartes de vie quotidienne peut s'effectuer dans les secteurs aussi variés que :

- **Petite enfance (crèches, garderies,...)**
- **Activités scolaires et périscolaires (présence, restauration, accueil pré et post-scolaire, centres de loisirs sans hébergement,...)**
- **Activités culturelles (médiathèques, salles de spectacles, centres et associations culturelles...)**
- **Secteur sportif (présence, réservation, accès aux équipements,...)**
- **Transports urbain et scolaire (contrôle, billettique,...)**
- **Prestations sociales (portage de repas, aide ménagère à domicile,...)**
- **Gestion interne de la collectivité (contrôle d'accès et de présence, carte d'agent public,...)**

Présentation sur demande de la méthodologie adaptée de conduite de projet de carte ville